



Document de référence contenant des informations importantes valables tout au long de l'année scolaire.

La plupart des questions que vous vous poserez en cours d'année trouveront réponse dans ce livret à conserver.



DATES À RETENIR

Août 2024

	L	M	M	J	V	S	D
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

26 : rentrée des classes

Septembre 2024

	L	M	M	J	V	S	D
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

02 : début de la natation pour le degré moyen > 02/12 inclus

05 : réunion de rentrée

15 : barbecue de rentrée de l'Association de Parents

16 : reprise des diners chauds

17 : Assemblée générale de l'Association de parents à 20h

27 : Fête de la FWB

Octobre 2024

	L	M	M	J	V	S	D
40				1	2	3	4
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

du 9 au 11 : classes de ville à Bruxelles - P5

11 : Je Cours Pour Ma Forme P1 à P6

15 : Journée « Place aux enfants » pour les P6

16 : Halloween à l'école maternelle

18 : Halloween à l'école primaire

du 21/10 au 01/11 : congé d'automne

Novembre 2024

	L	M	M	J	V	S	D
44				1	2	3	
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

du 21/10 au 01/11 : congé d'automne

11 : commémoration du 11 novembre

23 : Souper de l'Association de parents + spectacle P3 à P6

26 : bulletin 1^{ère} période

28 : réunion de parents

Décembre 2024

	L	M	M	J	V	S	D
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
53	30	31					

06 : spectacle de saint Nicolas mat + P1 et P2

09 : début de la natation pour le degré sup. -> 10/03

du 23/12 au 03/01 : vacances d'hiver

Janvier 2025

	L	M	M	J	V	S	D
1				1	2	3	4
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

du 23/12 au 03/01 : vacances d'hiver

du 31/01 au 08/02 : classes de neige aux Contamines - P6

Février 2025

	L	M	M	J	V	S	D
5				1	2		
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

du 31/01 au 08/02 : classes de neige aux Contamines - P6

du 03/02 au 05/02 : classes de forêt à Chevetogne - P1P2

du 24/02 au 07/03 : congé de détente

Mars 2025

	L	M	M	J	V	S	D
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

du 24/02 au 07/03 : congé de détente

17 : début des cours de natation pour le degré inf. > 30/06

19 : bulletin 2^{ème} période

27 : réunion de parents

Avril 2025

	L	M	M	J	V	S	D
14				1	2	3	4
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

les 12 et 13 : FANCY-FAIR de l'école de Saive

21 : lundi de Pâques

du 28/04 au 09/05 : vacances de printemps

Mai 2025

	L	M	M	J	V	S	D
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

du 28/04 au 09/05 : vacances de printemps

du 14 au 16/05 : classes de sport à Spa - P4

29 : Ascension

Juin 2025

	L	M	M	J	V	S	D
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

9 : lundi de Pentecôte

11 : bulletin 3^{ème} période

12 : réunion de parents sur convocation

23, 24, 26 et 27 : examens et CEB

Juillet 2025

	L	M	M	J	V	S	D
27				1	2	3	4
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			

02 : Remise des diplômes P6 (à confirmer)

03 : dernier bulletin et dernière réunion de parents

07 : début des vacances d'été



Chers parents,

La fin des vacances annonce le début d'année scolaire.

Tous les enfants vivent cet événement avec leur propre ressenti, pour certains d'entre eux, cette reprise des cours équivaut à joie, bonheur et excitation de retrouver l'école, les enseignants, les copains, etc. Pour d'autres, l'enthousiasme est moins marqué, moins visible peut-être, mais ils doivent de toute manière reprendre l'école avec tout le monde.

Quel que soit l'enthousiasme ou l'appréhension de votre enfant vis-à-vis de la reprise scolaire ou de sa première entrée à l'école, soyez assurés que l'ensemble de nos équipes éducatives porteront la plus grande attention à vos trésors et qu'ils s'adapteront, comme à leur habitude, aux besoins de chacun d'entre eux.

L'instruction sous toutes ses formes, est essentielle pour le développement de chaque personne et tout spécialement pour nos enfants et leur avenir. Pour cette mission, vous pouvez compter sur nos enseignants, encadrants et accueillants.

L'éducation est également un élément fondamental pour construire votre enfant en tant qu'individu et futur adulte responsable. Si l'établissement scolaire est le prolongement de l'application des règles de savoir-être et de de savoir-vivre, cette mission est bel et bien du ressort des parents et de la famille.

L'instruction et l'éducation sont deux valeurs complémentaires et cette complémentarité n'est envisageable qu'avec une collaboration constante entre nos établissements scolaires et vous, les parents. Si vous êtes confrontés à une difficulté quelle qu'elle soit, n'hésitez jamais à en parler avec la direction de l'établissement scolaire de votre enfant, en gardant en tête que le respect est le maître mot.

Je terminerai en vous remerciant de la confiance que vous témoignez en nos établissements scolaires, via l'inscription de votre enfant dans l'un de ceux-ci. Soyez assurés que vous avez effectué le bon choix.

Recevez, chers parents, nos cordiales et dévouées salutations.

Pour le Collège Communal,
Christophe Renery,

Echevin de l'Enseignement et de l'Accueil extrascolaire



Saive, le 26 août 2024

Chers parents,

Voici une nouvelle année qui commence et nous sommes heureux d'accueillir votre enfant dans notre école.

Durant cette année scolaire, nous établirons avec lui une relation de confiance réciproque lui permettant ainsi de découvrir, de déployer et de mettre en valeur ses capacités et ses potentialités.

Nous mettrons tout en œuvre afin de répondre aux besoins de chacun. C'est pourquoi un dialogue entre parents, enseignants et directions nous permettra de définir les méthodes d'enseignement les mieux adaptées pour chacun.

Nous sommes plus que jamais sensibles à la problématique de l'élève en difficulté d'apprentissage. Nous adaptons au mieux notre enseignement et nous nous formons continuellement aux nouvelles techniques.

Ce livret vous permettra de découvrir toutes les modalités pratiques de l'école. Nous vous conseillons de le conserver durant toute l'année scolaire.

En vous remerciant pour la confiance que vous nous témoignez en inscrivant votre enfant dans notre école, nous vous souhaitons à toutes et à tous, parents et enfants, une excellente année scolaire.

Recevez, chers parents, nos sincères salutations.

Pour l'équipe éducative,



*les directions,
Michaël Javeaux Cathy Cornet*



SOMMAIRE

Sommaire	6	Frais scolaires	16
Règlement	6	R.O.I. + projet d'Etablissement.....	17
Horaire	6	Entretien	17
Retards et absences dès la 3 ^{ème} maternelle.....	7	Services ressources	17
Obligation scolaire.....	7	Quelques conseils.....	17
Circulation à l'école	8	Activités extrascolaires	18
Récréations en primaire.....	9	Ecole des devoirs et étude dirigée.....	18
Collations - Déchets.....	10	Personnes intervenant à l'école	18
Repas de midi	11	Vie privée	19
Santé	12	Cours de psychomotricité et d'éd. physique.....	19
Accueil extrascolaire	12	Natation	19
Accueillantes.....	14	Accident à l'école	19
Vêtements et objets personnels	14	Contacts	20
Congés.....	14	Présentation de l'équipe éducative	21
Journées pédagogiques	14	> En maternelle.....	21
Agenda	15	> En primaire.....	22
Communication	15	> Maîtres spéciaux.....	23
Bulletins et réunions.....	16		

RÈGLEMENTS - INFORMATIONS PERSONNELLES

Faisant suite aux objectifs fixés dans notre Plan de Pilotage, un règlement à destination des élèves a été réalisé. Basé sur les projets éducatifs et pédagogiques de la commune de Blegny, ce document se veut simplifié et compréhensible par tous, adultes comme enfants. Chaque élève reçoit ce règlement d'école qui énonce les obligations et interdictions basées sur le respect. Celui-ci est signé par les parents et par l'élève qui le conservera. Toute infraction à ce règlement sera sanctionnée.

Par l'inscription dans un établissement, l'élève et ses parents acceptent le projet éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur.

En début de chaque année scolaire, une fiche de renseignements doit être complétée/modifiée par les parents. Elle permet d'avoir toutes les informations utiles en cas de nécessité et officialise l'inscription de l'élève.

Merci de signaler par écrit tout changement (adresse, téléphone,...) en cours d'année.

HORAIRE

Les cours



- le matin **de 8h30 à 12h10** (4 périodes de 50 minutes)
- l'après-midi **de 13h30 à 15h20** (2 périodes de 50 minutes)

Les arrivées tardives répétées et sans motif constituent une entrave à l'organisation de la classe y compris en ce qui concerne les classes maternelles. Toute arrivée tardive sera mentionnée dans le journal de classe.

Les récréations

- de 10h10 à 10h30 et de 14h20 à 14h30 (en primaire)

La surveillance dans la cour est assurée par les enseignant(e)s un quart d'heure avant le début des cours. L'accès à la cour de récréation est interdit avant 8h15. **Les enfants qui arrivent avant 8h15 doivent obligatoirement se rendre à la garderie.**



EN MATERNELLE : la période d'accueil du matin est comprise entre 8h15 et 8h45.

Fermeture des portes à 9h00. Les parents sont priés de quitter l'établissement dès qu'ils ont confié leur enfant à l'institutrice après avoir éventuellement échangé les informations utiles.

EN PRIMAIRE : le matin, entre 8h15 et 8h30, les enfants se rendent directement sur la cour. **Il est demandé aux parents de rester en dehors de l'enceinte de l'école.** Les enseignant(e)s resteront toutefois disponibles pour d'éventuelles questions par-delà la barrière. Il vous est également loisible de prendre un rendez-vous pour un entretien de plus longue durée.

Sauf pour des raisons exceptionnelles, il n'est donc pas autorisé de rentrer à l'intérieur des bâtiments **en primaire.**

Pour rappel, les cours se terminent à 15h20. Ce qui ne veut pas dire que les rangs sortent à 15h20. Il faut prévoir un délai pour le rangement et la formation des rangs.

Attention, après 15h30, les enfants attendant toujours près de leur titulaire seront conduits **obligatoirement** par ce(tte)-dernier(ère) au local d'accueil (garderie) où les parents viendront les récupérer (voir « CIRCULATION A L'ECOLE » pages 8 et 9).

RETARDS ET ABSENCES DÈS LA 3^{ÈME} MAT.

Les retards et les absences doivent toujours être justifiés par écrit dans le journal de classe.

Toute absence doit être justifiée sur un document qui est remis par l'enseignant(e) en début d'année. Celui-ci devra être complété scrupuleusement et rendu dès le 1^{er} jour du retour à l'école. Ces justificatifs restent à l'appréciation de la direction. **Les absences pour des vacances en dehors des congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées.** Nous vous remercions pour votre aide et votre compréhension car nous sommes contrôlés de façon extrêmement stricte.

Toute absence doit relever de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes de santé de l'élève, ou de transport.

Les absences suivantes ne seront pas couvertes :

1. Départ anticipé en vacances.
2. Accompagnement d'un parent en déplacement professionnel ou privé.



Un certificat médical est requis à partir de 3 jours d'absence pour maladie. Dès 9 demi-jours d'absences injustifiées, celles-ci sont obligatoirement signalées au service de l'obligation scolaire pour les élèves de la M3 à la P6.

En cas d'absence de plus de 2 jours, il est utile de venir chercher le travail à réaliser **auprès des titulaires.** L'enfant pourra revenir à l'école dès guérison complète. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux enfants.

Les enfants malades qui ne peuvent sortir pendant les récréations doivent fournir un justificatif écrit. Sans ce mot écrit des parents, ils ne pourront rester à l'intérieur pendant les récréations.

OBLIGATION SCOLAIRE DÈS 5 ANS (3^{ÈME} MATERNELLE)

L'obligation scolaire en FWB concerne tous les élèves dès 5 ans.

Ceci implique que **les absences des élèves de 3^{ème} maternelle doivent également être justifiées par écrit (formulaire à compléter et à remettre à l'enseignante.** Les mêmes procédures de signalement que dans l'enseignement primaire sont appliquées.



CIRCULATION À L'ÉCOLE



En primaire

Pour rappel, vous trouverez sur le plan ci-dessous l'endroit où vous devez vous rendre pour conduire ou reprendre votre enfant.

Concrètement :

1. **L'accueil du matin** (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur la **cour du haut**.

Les enfants pourront être déposés au niveau de la cour du haut (rue Haute Saive) mais aussi au niveau du parking situé à l'arrière du hall, à la meilleure convenance des parents.

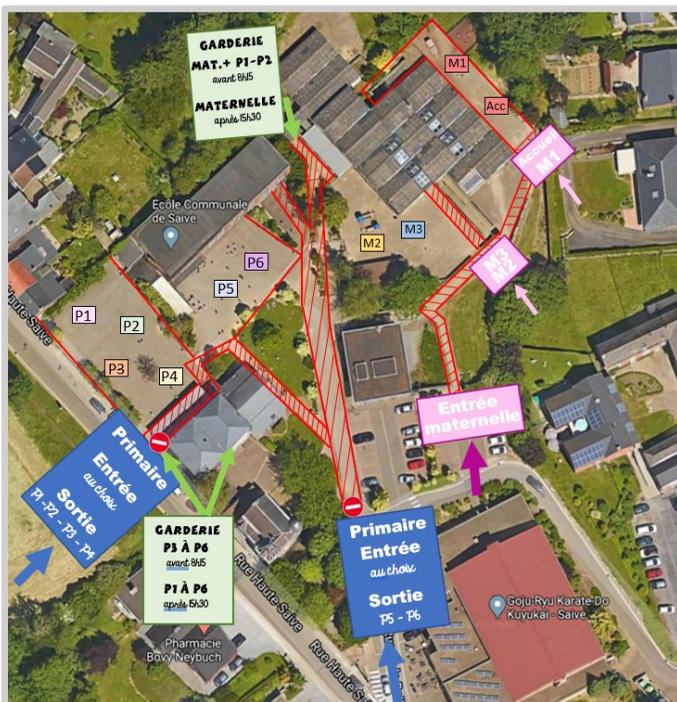
Toutefois, nous demandons à ces derniers de **ne pas franchir les barrières de l'école**.

2. **Les sorties des classes** (15h20 et 12h10 le mercredi), se font au niveau de la **cour du haut pour les classes de P1, P2, P3 et P4**. Il est demandé aux parents **d'attendre sous le préau**.

Dans le but de désengorger la sortie de la rue Haute Saive, la sortie des classes pour les **P5 et P6** se déroule au niveau du **parking derrière le hall omnisports**. A cet endroit, il est demandé aux parents **d'attendre derrière les barrières**.

Les élèves qui doivent se rendre à la garderie et ceux dont les parents ne sont pas présents seront conduits, en rang, par le titulaire jusqu'au local d'accueil (garderie) par l'entrée qui se trouve sous le préau.

Nous vous demandons de **respecter ces horaires mais aussi de ne pas stagner inutilement** à ces différents accès afin de ne pas les encombrer.



En maternelle

1. **L'accueil du matin** (entre 8h15 et 8h30), se déroule sur les **cours respectives à chaque classe**.
2. **Entre 8h30 et 9h00**, les parents sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment afin d'accompagner leur enfant auprès de l'enseignant(e). Nous vous demandons toutefois de ne pas prolonger votre présence au-delà du strict nécessaire.
3. **Lors de la sortie des classes** (15h10 et 12h10 le mercredi), il est demandé aux parents d'attendre **derrière les barrières extérieures** l'arrivée des enfants avec leur enseignant(e) et de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'école avant 15h10.

Local d'accueil (garderie)

En ce qui concerne l'accueil avant et après la journée d'école : **avant 8h15 et après 15h35, vous pourrez rentrer dans le domaine de l'école et déposer ou reprendre votre enfant à l'accueil.**

RÉCRÉATIONS EN PRIMAIRE

L'espace de récréation est partagé en quatre territoires dont les contours sont respectivement peints dans des couleurs différentes.

COUR DU HAUT



- **Le premier espace (contours verts)** permet de **jouer au ballon en courant**.

- **Le deuxième espace (contours jaunes)** permet de « **jouer en courant** » mais **il y est interdit de jouer au ballon**.

- **Dans le troisième espace (contours bleus)**, on y joue à des jeux calmes, sans courir.



Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs. Dans cet espace, il est interdit de courir ou d'y importer des ballons mais on peut y jouer aux cartes, à des jeux de société, ... Des malles à jeux sont disponibles pour les enfants.



- **La quatrième espace (contours rouges)** montre les espaces où **il est interdit d'aller**.

Remarque : Il est conseillé de ne pas apporter de jouets, cartes ou autres de la maison. **Leur utilisation à l'école restera, dans tous les cas, soumise à l'approbation de l'équipe éducative.**

Les cours de récréation en maternel sont également en cours d'aménagement (zones, malles à jeux, petits vélos, trottinettes...) pour le plaisir de chacun.



COLLATIONS

L'école ne vend ni collation ni boisson. Dans le cadre du projet « bien manger, bien bouger », nous demandons de respecter le tableau ci-dessous. Les habitudes alimentaires acquises au cours de l'enfance et de l'adolescence ont une influence sur les comportements ultérieurs.



Ci-après, vous trouverez la liste des collations recommandées pour chaque jour.

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
un biscuit	un produit laitier	un fruit	des céréales ou une tartine	au choix entre les 4 possibilités

Les enfants ont accès à l'eau potable tout au long de la journée. Il n'est donc pas utile de les charger en berlingots de toutes sortes (trop de berlingots que les enfants ne terminent pas viennent grossir les poubelles ; pensons à l'environnement). Prévoyez plutôt une gourde pour les boissons. **Elle sera identifiable grâce au nom de l'enfant.**

Les chips et les sodas ne sont pas autorisés. Pendant la petite récréation de l'après-midi, les collations sont déconseillées. Par contre, si votre enfant doit se rendre à la garderie, il est préférable de lui préparer un goûter.

Les chewing-gums ne sont pas autorisés.

DÉCHETS



Gardons notre école propre, des poubelles sont à la disposition des élèves dans toutes les cours de récréation.

Dans le but de conscientiser les enfants, un roulement est organisé entre les différentes classes afin que nos cours de récréation demeurent des endroits agréables.

Afin de limiter les déchets, nous conseillons à chacun d'utiliser du matériel pouvant être réutilisé comme des boîtes à collation, lunch boxes, gourdes...



REPAS DE MIDI

Les enfants ne peuvent quitter l'école sans autorisation écrite des parents et acceptée par la direction. Les enfants qui restent à l'école peuvent y manger leurs tartines ou commander un repas chaud (voir ci-dessous). Les repas à réchauffer ne sont pas autorisés.

Les élèves qui restent à midi respecteront les différents services, se tiendront correctement à table, participeront de manière active à la propreté des réfectoires et feront preuve de politesse envers les accueillant(e)s et les personnes qui les encadrent. Tous les repas chauds sont pris au réfectoire.

Ceux-ci sont organisés en plusieurs services :

11h45	1 ^{ère} maternelle et accueil	repas chauds et potage : réfectoire Repas tartines : petit réfectoire, classes
12h15	2 ^{ème} et 3 ^{ème} maternelles	réfectoire
12h10	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	3 ^{ème} et 4 ^{ème} années	repas tartines : réfectoire garderie
12h40	5 ^{ème} et 6 ^{ème} années + tous les autres repas chauds	réfectoire



Les repas chauds sont livrés par la société ISOSL.

Vous pouvez consulter le menu du mois sur le site www.restoscol.isosl.be

> *Reprise des repas chauds le lundi 16 septembre 2024*

Prix des **repas** : 4,50 € (repas **maternel**)

4,80 € (repas **primaire**)

Prix du **potage** : 0,50 €



De l'eau est servie gratuitement à midi. Une surveillance est assurée durant les repas.

La gestion des repas chauds se fera via l'application du fournisseur :

« eTicket Famille ».

Chaque parent devra créer un compte eTicket ce qui implique que les commandes et les factures se feront donc directement via le fournisseur et plus par l'école sur base d'un prépaiement.

Voici un lien avec la procédure détaillée pour la commande des repas ainsi qu'une prise en main rapide de l'application :

[ISOSL Guide de commande des repas - Portail Famille eTicket \(qis.fr\)](https://www.isosl.be/Portail-Famille-eTicket)

Nous vous invitons vivement à consulter ce lien.

Il n'est malheureusement plus possible de décommander auprès du fournisseur pour un seul repas.

Pour décommander, un repas chaud (à partir de 2 jours), s'adresser au secrétariat au 04/362.58.47 ou au 04/362.39.16.



SANTÉ

Il est demandé aux parents de signaler rapidement toute maladie contagieuse à la direction. Bien entendu, dans ce cas, l'enfant ne fréquentera pas l'école.

Les élèves ne peuvent rester en possession de médicaments. Les enseignants ne sont pas autorisés à leur en administrer.

Les lentes et les poux ne tarderont malheureusement pas à réapparaître. Il est demandé aux parents de signaler la présence de ces indésirables sur la tête de leur enfant. La contamination est très rapide. **Une surveillance s'impose tout au long de l'année scolaire, ainsi qu'un traitement rapide et adapté.**

Les parents de la classe seront avertis de la présence de parasites par une pastille dans le journal de classe.



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Horaire : de 7 heures à 18 heures.

Numéro de téléphone : **04/362 05 03 (primaire)**

0495/99 49 81 (maternel)

ATTENTION :

1. **Après l'école, les enfants de maternelle se rendent au réfectoire maternel jusqu'à 17h00. Ensuite, les accueillant(e)s reconduisent les enfants dans les locaux de l'accueil primaire.**
2. Les élèves du primaire et du maternel qui viennent au local d'accueil (garderie) le mercredi à midi mangeront dans le réfectoire d'en haut dans des espaces séparés. Les « grands », qui sont plus rapides, pourront ainsi aller jouer dehors sous la surveillance d'un(e) accueillant(e), pendant que les « petits » termineront leur repas à leur aise.

**L'accueil est payant, le matin de 7h à 8h05,
le soir de 15h35 à 18h,
le mercredi de 12h25 à 18h.**

La redevance est due solidairement par les deux parents.

Prix : - 0,50 € le matin ;
- 0,50 € le soir ;
- 1,00 € le mercredi après-midi à partir de 12h25 ;
- gratuit à partir du troisième enfant.

Le paiement se fera uniquement par virement bancaire auprès de l'Administration communale sur base de la facture établie par celle-ci et dans les 30 jours après sa réception.

En cas de problème, merci de contacter Mme Pisano au 04/345.97.35 – Service Extrascolaire.



Les parents ont le devoir de venir chercher leur(s) enfant(s) **avant 18 heures et dans tous les cas, de se présenter à l'accueillant(e)** pour signaler le départ de l'enfant.

Un montant de 2€, en supplément des montants fixés, sera réclamé lorsque l'accueil devra s'étendre au-delà de 18 heures.

Une fiche d'inscription sera complétée en début d'année même pour les enfants qui ne sont pas censés fréquenter l'accueil. En cas de fréquentation exceptionnelle, la fiche sera ainsi prête à l'emploi.

Le Projet d'accueil « Blegny Kids » sera lu attentivement et signé pour accord (document remis dans l'enveloppe lors de la rentrée scolaire).

En cas de problème de discipline, une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil extrascolaire reste envisageable.

ACCUEIL DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES

Des garderies sont organisées à l'école de Saive chaque deuxième semaine de 7h à 18h.

<u>Congé d'automne</u> 	du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Vacances d'hiver</u> 	du lundi 23 décembre au vendredi 27 décembre	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 30 décembre au vendredi 3 janvier (excepté le 1 ^{er} janvier)	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Congé de détente</u> 	du lundi 24 février au vendredi 28 février	Stage organisé par la commune Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 3 mars au vendredi 7 mars	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>
<u>Vacances de printemps</u> 	du lundi 28 avril au vendredi 2 mai (excepté le 1 ^{er} mai)	Stages organisés par Blegny Energy Infos sur le site www.blegny.be avant chaque vacances
	du lundi 5 mai au vendredi 9 mai	Accueil Blegny Kids <u>à l'école communale de Saive</u>

Prix : 5 € par jour pour le premier enfant, 4 € pour le deuxième, 3 € pour le troisième...



ACCUEILLANT(E)S

Corinne, Brigitte, Murielle, Dominique, Huguette, Joël, Nicole, Christine, ...

Leur travail n'est pas toujours facile. Ces accueillant(e)s font partie intégrante de l'équipe éducative de notre école.

C'est pourquoi nous demandons à chacun de leur témoigner le plus grand respect.



VÊTEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Pensez à inscrire le nom de l'enfant sur tous ses objets personnels (boîtes à tartines, gourdes,...) ainsi que sur les vêtements et équipements de gymnastique. Les objets trouvés seront rapportés dans les sas d'entrée de chaque bâtiment.



A la veille de chaque congé, les objets et vêtements seront exposés afin que les parents puissent les récupérer. S'ils ne sont pas récupérés, ils seront donnés à une association.

CONGÉS

Fête de la FWB

vendredi 27 septembre 2024

Congé d'automne (Toussaint)

du lundi 21 octobre au vendredi 1^{er} novembre 2024

Commémoration du 11 novembre

lundi 11 novembre 2024

Vacances d'hiver (Noël)

du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025

Congé de détente (carnaval)

du lundi 24 février au vendredi 7 mars 2025

Lundi de Pâques

lundi 21 avril 2025

Vacances de printemps

du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025

Ascension

jeudi 29 mai 2025

Lundi de Pentecôte

lundi 9 juin 2025

Les vacances d'été débutent le

samedi 5 juillet 2025



JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Chaque année, les enseignants suivent plusieurs journées de formations obligatoires pendant lesquelles l'école est fermée. Durant ces journées, nous organisons néanmoins un accueil (garderie) pour les parents qui n'ont pas d'autre alternative.

A ce jour, notre centre de formation n'est pas en mesure de nous communiquer les dates des deux journées obligatoires. Vous en serez informés dès que possible.



AGENDA (PREMIÈRES DATES CONNUES)

- Barbecue de rentrée de l'Association de Parents :
le dimanche 15 septembre 2024
- Assemblée générale de l'Association de Parents :
le mardi 17 septembre 2024
- Classes de ville à Bruxelles pour les élèves de 5^{ème} année :
du mercredi 9 au vendredi 11 octobre 2024
- Je Cours Pour Ma Forme pour les classes primaires à Blegny-mine :
le vendredi 11 octobre 2024
- Halloween à l'école (durant les heures habituelles de cours) :
Maternel -> le mercredi 16 octobre 2024 / Primaire -> le vendredi 18 octobre 2024
- Souper-spectacle de l'Association de parents :
le samedi 23 novembre 2024
- Spectacle de Saint-Nicolas (maternelles, 1^{ères} et 2^{èmes} primaires) :
le vendredi 6 décembre 2024
- Classes de neige en France (Contamines-Montjoie) pour les élèves de 6^{ème} année :
du vendredi 31 janvier au samedi 8 février 2025
- Classes de forêt (Chevetogne) pour les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années :
du lundi 3 au mercredi 5 février 2025
- FANCY-FAIR annuelle de l'école :
les samedi 12 et dimanche 13 avril 2025



Réservez déjà votre week-end. Vous voulez participer à l'organisation de cette fête ? Vous n'avez pas peur de mettre la main à la pâte dans une bonne ambiance ? Alors, venez nous rejoindre ! Nous ne serons jamais assez. Nous vous attendons.

- Classes sportives à la Fraineuse (Spa) pour les élèves de 4^{ème} année :
du mercredi 14 au vendredi 16 mai 2025

COMMUNICATION



Utilisez le journal de classe pour communiquer avec l'enseignant(e) ou la direction. Les visites dans les classes pendant les heures de cours sont interdites. Si vous souhaitez un entretien avec un(e) enseignant(e), vous pouvez le/la rencontrer après la classe ou prendre un rendez-vous. Les enseignant(e)s se rendront, comme à leur habitude, disponibles.

Le journal de classe devra être vérifié et signé chaque jour.

Les notes (positives ou négatives) de comportement seront signées par l'un des parents pour le lendemain. Vous pouvez toujours contacter l'enseignant(e), mais en aucune façon ajouter de commentaire sur cette feuille de comportement.

Veillons à rester « partenaires » et non « adversaires ». ☺



BULLETINS ET RÉUNIONS

- Réunion de rentrée : le **jeudi 5 septembre 2024**
Réunion collective avec les enseignants
- Premier bulletin : mardi 26 novembre 2024
Réunion de parents le jeudi 28 novembre 2024
- Deuxième bulletin : mercredi 19 mars 2025
Réunion de parents le jeudi 27 mars 2025
- Troisième bulletin : mercredi 11 juin 2025
Réunion de parents sur convocation le jeudi 12 juin 2025
- Dernier bulletin (résultats des examens) : jeudi 3 juillet 2025
Dernière réunion de parents le jeudi 3 juillet 2025



Des évaluations sommatives seront prévues à différents moments de l'année. Vous serez prévenus des dates de ces évaluations par le biais du journal de classe.

FRAIS SCOLAIRES

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez un aperçu des frais scolaires pouvant être réclamés pour cette année scolaire. Il est à noter qu'aucune somme d'argent n'est réclamée aux parents pour les sorties pédagogiques autres que les classes de dépaysement. Celles-ci seront donc financées par les Œuvres scolaires de l'école et/ou l'Association de parents.

Intitulé	Prix	Fréquence
Activités culturelles, excursions, journées sportives et divers	Gratuit	-
Natation - entrée piscine	Gratuit	-
- car	Gratuit	-
Classes de dépaysement	<small>(Estimatif pouvant varier en fonction des prix du transport)</small>	
- 1^{ère} année (cl. de forêt - Chevetogne, 3 jours)	entre 130 et 160€	1 fois
- 2^{ème} année (cl. de forêt - Chevetogne, 3 jours)	entre 130 et 160€	1 fois
- 4^{ème} année (cl. sportives à Spa, 3 jours)	entre 100 et 130€	1 fois
- 5^{ème} année (cl. de ville à Bruxelles, 3 jours)	entre 130 et 160€	1 fois
Classes de neige (6^{ème} année)	340 €	1 fois
Remarques : En cas de difficulté de paiement, n'hésitez pas à vous adresser à la direction de l'école afin qu'une aide financière soit éventuellement apportée.		

Classes de neige 6^{ème} année :

Le Collège communal a décidé de maintenir son intervention pour un montant de 340 € permettant ainsi aux parents de bénéficier d'une diminution de la moitié du prix.

Les parents interviendront donc cette année à concurrence de **340 €** (au lieu des 680 € qui représentent le montant total).



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR (R.O.I.) ET PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Règlement d'Ordre Intérieur est important. Celui-ci s'applique aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'inscription dans l'école implique l'acceptation de celui-ci qui sera consultable en ligne sur le site internet de l'école. Vous retrouverez le projet éducatif et pédagogique de la commune de Blegny dans le journal de classe de votre enfant.

ENTRETIEN



Les locaux sont entretenus quotidiennement. Le maintien de l'ordre et de l'hygiène, constamment encouragé, permet aux enfants de contribuer à conserver un état permanent de propreté. Nous remercions toutes les personnes qui s'occupent de l'entretien de notre établissement et nous invitons chacun à leur témoigner le plus grand respect.

SERVICES RESSOURCES

- **Centre P.M.S.** : Centre Psycho Médico Social Herstal 2 • Tél. 04/279 26 95
- **Centre P.S.E.** : Promotion de la Santé à l'École • Tél. 04/279 34 25 • Esplanade De Cuyper Beniest • 4671 SAIVE
- **Centre de Guidance** : Place Sainte Gertrude 1a • 4670 BLEGNY • Tél. 04/387 56 15 ou 04/377 46 65

QUELQUES CONSEILS...

- Nous conseillons de ne pas apporter de jouets à l'école.
- Il est souhaitable que votre enfant dorme suffisamment pour qu'il soit en forme en classe et qu'il ait le temps de prendre un petit-déjeuner avant de partir pour l'école.
- Merci de responsabiliser votre enfant vis-à-vis de ses vêtements. Veillez à ce qu'il vienne à l'école propre avec des vêtements confortables. **Marquez le nom de votre enfant dans les vêtements qu'il est susceptible d'ôter à l'école.** (Il suffit d'écrire le nom au stylo indélébile sur l'étiquette).
- Pensez à mettre un paquet de mouchoirs en papier dans son cartable.
- Pour les plus petits, aidez-les à ranger leur cartable, à vérifier qu'ils disposent d'un matériel en bon état.
- Le port de lunettes peut être une source de danger pendant les récréations. Merci de signaler à l'enseignant(e) si votre enfant doit garder impérativement ses lunettes pendant la durée de celles-ci.



ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES



- **Atelier théâtral** pour les élèves de P3 à P6 (Forum) en partenariat avec l'Académie de Visé (04 379 38 25) – mardi ou jeudi de 15h30 à 17h10 ou le mercredi de 12h30 à 14h10 ;
- **Atelier musical** en partenariat avec l'Académie de Visé (04 379 38 25) le mercredi de 12h25 à 13h15 (5, 6 et 7 ans) ou le vendredi de 15h15 à 16h05 (6 et 7 ans) ;



- Partenariat avec le club de **judo** de Saive, le jeudi de 15h30 à 17h du 05/09 au 18/12 ;



- Activités à la **bibliothèque de Saive** ;



- Cours d'initiation à l'**anglais** et au **néerlandais** en partenariat avec Speech Splash (0496/08.14.04 - info@speech-splash.be) ;

- Des activités sportives sont organisées au hall à côté de l'école.

ETUDE SURVEILLÉE

Une étude surveillée est organisée **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17h15** à destination des élèves de la P3 à la P6 et pour un coût équivalent au montant de l'accueil extrascolaire (0,50€).

Celle-ci est organisée par 2 encadrantes (une éducatrice, une enseignante retraitée). L'inscription (30 élèves maximum) est obligatoire via une note d'information qui sera remise aux élèves en début d'année scolaire.

L'objectif est de permettre aux enfants de s'avancer dans leurs devoirs dans un endroit calme, propice au travail en étant accompagnés d'un encadrement pour les matières qui poseraient des difficultés.

Il s'agit d'une étude « guidée » ce qui signifie que tous les devoirs n'y sont pas forcément achevés ou corrigés. C'est pourquoi, il reste impératif qu'un parent vérifie le travail, chacun assumant, de cette manière, son rôle vis-à-vis de l'enfant.

PERSONNES INTERVENANT À L'ÉCOLE

- **Mme Carole Loyen**, bibliothécaire de Saive, accueille les classes durant les heures scolaires à la bibliothèque.
- **Mme Valérie Nobile**, logopède engagée pour l'enseignement communal blegnytois dans le cadre d'un soutien scolaire aux élèves de P1-P2.
- **Logopèdes indépendantes** (interventions initiées par les parents et à leurs frais).



VIE PRIVÉE

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), un document de consentement est remis lors de la première inscription aux parents de chaque élève. Celui-ci est à compléter et à remettre dans les meilleurs délais à la direction de l'école.

Les données reprises sur les différentes fiches remises à l'établissement scolaire sont conservées durant toute la scolarité de l'enfant. Si une modification concernant la situation de ce dernier devait survenir, le parent ou le responsable légal s'engage à en informer la direction de l'établissement scolaire dans les meilleurs délais.

COURS DE PSYCHOMOTRICITÉ ET D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Un cours de psychomotricité est donné en maternelle par des professeurs spécialisés. Il est demandé de munir les élèves de pantoufles de gymnastique dès la 3^{ème} maternelle.

Le cours de gymnastique est organisé dès la 1^{ère} primaire. Une tenue de gymnastique est obligatoire en primaire (**short noir et t-shirt blanc ou maillot de gymnastique noir et pantoufles de gymnastique**).

Le professeur d'éducation physique remet un dossier à chaque élève que les parents doivent consulter et signer hebdomadairement.

NATATION

Le cours de natation pour les classes primaires est **obligatoire et gratuit**. Il se donne le lundi matin. Le coût des transports est pris en charge par la commune. Le comité des Œuvres scolaires finance les entrées grâce aux bénéfices de la fancy-fair.

Une justification écrite sera demandée pour la non-participation à toute leçon de natation. Un certificat médical est indispensable pour une incapacité de plus longue durée.



Fréquence des cours :

- le degré moyen : du lundi 02/09/2024 au lundi 02/12/2024 inclus ;
- le degré supérieur : du lundi 09/12/2024 au lundi 10/03/2025 inclus (pas le 03/01);
- le degré inférieur : du lundi 17/03/2025 au lundi 30/06/2025 inclus (pas les 14 et 21/04, et les 09 et 23/06).

ACCIDENT À L'ÉCOLE

Lorsqu'un accident survient à l'école ou sur le chemin de l'école, la direction remplit en ligne une déclaration des faits. Une attestation en format papier sera remise aux parents afin d'être complétée par le médecin qui aura examiné l'enfant, puis par les parents pour ce qui les concerne.





L'assurance scolaire (Ethias) prend en charge la différence entre les frais médicaux et/ou pharmaceutiques et le remboursement de la mutuelle.

Voici les opérations que les parents doivent réaliser afin d'être indemnisés pour l'accident scolaire de leur enfant :

1. La direction s'occupe de compléter numériquement la déclaration d'accident.
2. Le document reprenant l'identité de la victime et le certificat médical doit être complété (par vos soins ET par le médecin) puis remis à la Direction.
3. Les parents devront payer la totalité des factures et des souches.
(Si vous avez des frais d'ambulance, il est important de contacter votre mutuelle qui doit soit, vous remettre une quittance ou une attestation de non-intervention.)
4. **L'assurance indemnise ce qui n'est pas remboursé par la mutuelle.** Donc vous ne devez envoyer les factures et les souches (« à charge du patient ») chez Ethias qu'après avoir pris contact avec votre mutuelle afin de connaître ce qu'il ne vous sera pas remboursé :
 - à l'adresse suivante : **Ethias – Service Sinistres Scolaires (1173)**
ou **rue des Croisiers, 24 - 4000 Liège**
 - par courriel : **sinistre.sportifscolaire@ethias.be.**



Information utile :

N° de police : 45435599 SC – Assurance scolaire

CONTACTS ÉCOLE / DIRECTIONS

- | | | |
|-----------------------|---------------|---------------------------|
| ➤ Cathy Cornet | 04/362 58 47 | cathy.cornet@blegny.be |
| ➤ Michaël Javeaux | 04/362 39 16 | michael.javeaux@blegny.be |
| ➤ Garderie maternelle | 0495/99 49 81 | |
| ➤ Garderie primaire | 04/362 05 03 | |



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

MATERNELLE

➤ SAIVE 1 ET 2

			
Madame Sylvie COLLARD <u>PUÉRICULTRICE</u>	Madame Valérie GOEBELS <u>CLASSE D'ACCUEIL</u>	Madame Laetitia ANANIA <u>1ÈRE MATERNELLE</u>	Madame Audrey DETAILLE <u>1ÈRE MATERNELLE</u>
			
Madame Fabienne HECQ <u>2ÈME MATERNELLE</u>	Madame Audrey BOTTIN <u>2ÈME MATERNELLE</u>	Madame Régine SCHMETZ <u>3ÈME MATERNELLE</u>	Madame Rebecca CARIA <u>3ÈME MATERNELLE</u>
			
Madame Alison DELHEZ <u>PSYCHOMOTRICITE</u>	Monsieur Christophe DOZOT <u>PSYCHOMOTRICITE</u>		



PRIMAIRE

➤ SAIVE 1 ET 2



Madame
Caroline DODEMONT
1^{ÈRE} PRIMAIRE



Madame
Megane DUCHESNE
1^{ÈRE} PRIMAIRE



Madame
Céline DOMBIER
2^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Mary ETIENNE
2^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Marjorie DUMAREY
3^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Caroline SORBIAN
3^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Martine JACQUE
4^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Carine VAN BELLE
4^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Cynthia TASSET
5^{ÈME} PRIMAIRE



Monsieur
Jérémy RENARD
5^{ÈME} PRIMAIRE



Madame
Allison LEJEUNE
6^{ÈME} PRIMAIRE



Monsieur
Didier GARSOU
6^{ÈME} PRIMAIRE



MAÎTRES SPÉCIAUX ET SOUTIEN

REMÉDIATION ET SOUTIEN SCOLAIRE

			
Madame Chloé LERUTH <u>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ</u> <u>REMÉDIATION (P2-P5)</u>	Madame Maud MAKAR <u>ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ</u> <u>REMÉDIATION (P1)</u>	Madame Laetitia DESSOUROUX <u>REMÉDIATION</u> <u>(P3-P4)</u>	Madame Aurélie BIEMAR <u>REMÉDIATION (P1)</u>

MAÎTRES SPÉCIAUX

			
Monsieur Patrick BEGON <u>EDUCATION PHYSIQUE</u>	Monsieur Adrien RENSONNET <u>EDUCATION PHYSIQUE</u>	Madame Laurence COLLEYE <u>NÉERLANDAIS P5-P6</u>	Monsieur Frédéric LOOZEN <u>NÉERLANDAIS P5-P6</u>
			
Madame Marie-Pierre LIEGEOIS <u>CITOYENNETÉ</u>	Madame Malika BEN MOULAY <u>MORALE</u>	Madame Cloé CHARLIER <u>RELIGION CATHOLIQUE</u>	Madame Meyirem KAYA <u>RELIGION ISLAMIQUE</u>



Nous sommes à votre disposition pour de plus amples renseignements. N'hésitez pas à vous informer auprès des enseignants et des directions pour toute question éventuelle. Nous souhaitons à tous les enfants une année riche tant d'un point de vue intellectuel qu'affectif.

L'équipe éducative



Notre **NOUVEAU** site internet :

www.ecolecommunaledesaive.be

Excellente année scolaire à toutes et à tous !



Blegny
maire de rien



les directions,
l'équipe pédagogique,
l'Administration communale
et l'Association de Parents

ASSOCIATION DE PARENTS
DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE SAIVE



PARTICIPONS ENSEMBLE À LA VIE DE L'ÉCOLE

Connaissez-vous l'Association de Parents ?

Une équipe dynamique de parents engagés dans la vie scolaire de leurs enfants qui n'attend plus que vous.

Pour tout contact, suggestion, demande d'adhésion (gratuite), demande d'informations... Une adresse e-mail :

apecolesaive@live.fr

• Sur Facebook : «Association de Parents de l'Ecole communale de Saive»